

IDEFIN

Assemblée Générale Ordinaire

Conformément au Décret du 15 juillet 2021 modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de permettre les réunions à distance des organes qui prévoit :

- **Article 6** : présence physique ou à distance conformément aux articles L6511-1 à L6511-3 ;
- **Article 17** : qui insère l'article L6511-2 au Code de la démocratie locale et de la décentralisation qui permet qu'en situation extraordinaire la tenue des Assemblées Générales des intercommunales se fasse à distance.

Conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 23 septembre 2021 portant exécution des articles L6511-1 à L6511-3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :

- La convocation de la présente Assemblée Générale mentionne la raison pour laquelle elle se tient ce jour en distanciel, eu égard aux recommandations du Comité de concertation du mercredi 18 novembre 2021 ;
- Un courrier avec le lien Teams vers la réunion a été envoyé à tous les associés et délégués ;
- La présente Assemblée Générale se tient à distance via Teams ;
- L'heure d'ouverture et de fermeture de la présente réunion sont indiqués dans le présent procès-verbal ;
- Si une interruption technique venait à se produire lors de la présente Assemblée Générale, celle-ci sera indiquée au procès-verbal.

L'organisation de notre Assemblée Générale a eu lieu dans le respect de l'ensemble de ces dispositions.

35 communes ont délibéré sur les points à l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale.

4 communes n'ont pas délibéré sur les points à l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale.

Procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2021

Sont présents :

- **Pour le Groupe "Communes"**

Pas représentée	Aiseau-Présles
Pas représentée	Anhée
Nadia Marcolini	Assesse
Pas représentée	Beauraing
Annie Martin	Bièvre
Non représentée	Cerfontaine
Pas représentée	Ciney
Pas représentée	Couvin
Pas représentée	Dinant
Pas représentée	Doische
Isabelle Joiret	Eghezée
Pas représentée	Fernelmont
Pas représentée	Floreffe
Pas représentée	Florennes
Bernard Meuter	Fosses-la-Ville
Pas représentée	Gedinne
Fabrice Adam Gauthier de Sauvage	Gembloux
Pas représentée	Gerpennes
Carine Dechamps	Gesves
Valérie Warzée	Hamois
Jean-Joseph Nennen	Hastière
Pas représentée	Havelange
Pas représentée	Houyet
Pas représentée	Jemeppe sur Sambre
Charlot Grégory	La Bruyère
Marie-Cécile Loriau	Les Bons Villers
Pas représentée	Mettet

Bernard Guillitte François Seumois Patricia Granchamps	Namur
Pas représentée	Onhaye
Pas représentée	Philippeville
Fabrice Leturcq	Profondeville
Jean-Pol Lejeune	Rochefort
Pas représentée	Sambreville
Non représentée	Sombreffe
Pas représentée	Somme-Leuze
Pas représentée	Viroinval
Non représentée	Vresse-sur-Semois
Pas représentée	Walcourt
Pas représentée	Yvoir

Assistent également à la réunion :

Monsieur Sébastien Humblet, Président d'IDEFIN, Madame Charlotte Mouget (Ville de Namur), Monsieur Etienne Defresne (Commune de Yvoir), Monsieur Renaud Degueldre, Directeur Général du BEP, Madame Amélie Joly, Directrice du Secrétariat Général f.f. du BEP, Monsieur Tony Soriano, Directeur du Département Finances et Comptabilité du BEP, Monsieur Frédéric Masson, Chef de service au Département Finances et Comptabilité du BEP.

Monsieur Sébastien HUMBLET, déclare la séance ouverte à 17 heures 30

La présente Assemblée est valablement constituée, puisque :

- 754 parts sont représentées pour le groupe " Commune " sur 768 parts souscrites ;

Soit, au total, 754 parts représentées sur 768 parts souscrites.

1. Approbation du Procès-verbal d l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2021

L'Assemblée Générale approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui se s'est tenue le 24 juin 2021 selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe "Communes" OUI : 718,70 parts NON : 0 part ABSTENTION : 35,30 parts

2. Approbation de l'évaluation annuelle du Plan stratégique pour l'année 2021

Conformément à l'article L1523-16 alinéa 7 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Conseil d'administration arrête l'évaluation du Plan stratégique prévu à l'article L1523-13 §4 dudit Code.

En sa séance du 21 octobre 2021, le Conseil d'administration d'IDEFIN a approuvé l'évaluation annuelle du Plan stratégique pour l'année 2021.

Conformément à l'article L1523-13 §4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, la deuxième Assemblée Générale doit avoir à son ordre du jour l'évaluation du Plan stratégique.

Le point est présenté par Monsieur Renaud Degueldre, Directeur Général du BEP.

L'Assemblée Générale selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe "Communes" OUI : 718,70 parts NON : 0 part ABSTENTION : 35,30 parts

décide d'approuver l'évaluation du Plan stratégique pour l'année 2021.

3. Approbation du Budget 2022

En séance du 21 octobre 2021, le Conseil d'administration a approuvé le budget 2022. Celui-ci est présenté et commenté par Monsieur Tony Soriano, Directeur Finances et Comptabilité du BEP.

La synthèse des flux financiers s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Secteur - "Electricité"	10.187.990 €	9.384.810 €
Secteur - "Gaz"	3.442.697 €	3.368.598 €
Secteur - "Participations et Fonctionnement"	3.219.253 €	1.701.032 €
Secteur - "Centrale de Marché"	0 €	0 €
SOUS-TOTAL	16.849.939 €	14.454.439 €
	Dotation aux réserves et fonds propres	Prélèvement sur réserves et fonds propres
Secteur - "Electricité"		803.180 €
Secteur - "Gaz"		74.099 €
Secteur - "Participations et Fonctionnement"		1.518.221 €
TOTAL	16.849.939 €	16.849.939 €

Le résultat budgétaire de l'exercice 2022 conduit à un prélèvement sur les réserves de 2.395.500 €.

Le dividende en faveur des communes est prévu pour un montant de 6.940.513 €.

L'Assemblée Générale selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe "Communes" OUI : 718,70 parts NON : 0 part ABSTENTION : 35,30 parts
- décide d'approuver le budget 2022.

La séance est levée à 17 heures 45

Le Secrétaire,

Renaud DEGUELDRE

Le Président,

Sébastien HUMBLET